

# HAND Infos



Sport+

adidas

L'Artisanat



## EQUIPE DE FRANCE A MASCULINE

### Préparation Tournoi de Qualification Olympique



Seul sport collectif actuellement qualifié pour les Jeux Olympiques avec son équipe de France féminine, le Handball espère bien faire coup double avec son équipe de France masculine. Pour cela, les joueurs de Claude Onesta devront passer par un Tournoi de Qualification Olympique (TQO) les 30, 31 mai et 1er juin au Palais Omnisports de Paris Bercy. Les tricolores y seront opposés à l'Espagne, la Tunisie et la Norvège avec deux places en jeu pour Pékin. Parmi la liste des 21 déposée auprès de l'IHF, Claude Onesta a convoqué 20 joueurs pour la préparation du TQO.

### Composition

N°	Nom	Prénom	Né le	Club	Taille	Poids	Sél.	Buts
1	PLOQUIN	Yohann	31/05/78	Toulouse Union HB	190	97	88	/
12	KARABOUE	Daouda	11/12/75	Montpellier Aggl. HB	198	92	56	/
16	OMEYER	Thierry	02/11/76	THW Kiel	192	93	185	/
2	FERNANDEZ	Jérôme	07/03/77	FC Barcelone	199	106	252	994
3	DINART	Didier	18/01/77	Ciudad Real	197	104	280	132
4	BURDET	Cédric	15/11/74	Montpellier HB	195	98	210	468
5	GILLE	Guillaume	12/07/76	HSV Hambourg	192	97	235	601
6	GILLE	Bertrand	24/03/78	HSV Hambourg	187	98	202	620
8	NARCISSE	Daniel	16/12/79	Chambéry Savoie HB	189	90	163	493
11	GIRAULT	Olivier	22/02/73	Paris HB	183	86	231	527
13	KARABATIC	Nikola	11/04/84	THW Kiel	195	102	112	481
14	KEMPE	Christophe	02/05/75	Toulouse Union HB	193	105	151	241
18	ABATI	Joël	25/04/70	Montpellier Aggl. HB	190	85	187	543
19	ABALO	Luc	06/09/84	US Ivry HB	182	80	65	228
20	SORHAINDO	Cédric	07/06/84	Paris HB	192	100	22	26
21	GUIGOU	Michaël	28/01/82	Montpellier Aggl. HB	179	78	94	334
22	KRANTZ	Geoffroy	03/12/81	VFL Gummersbach	188	102	29	32
24	OSTERTAG	Sébastien	16/03/79	Tremblay en France	173	79	14	39
27	PATY	Cédric	25/07/81	Chambéry Savoie HB	194	83	13	35
30	GUILBERT	Fabrice	08/10/76	US Ivry HB	190	92	29	57

### Programme

Du Lundi 19 au Lundi 26 mai : stage à Capbreton

Lundi 26 mai : transfert sur Paris

Du Lundi 26 au Jeudi 29 mai : stage sur Paris avec Mardi 27 mai : France / République de Corée à huis clos

### Nous vous rappelons que le programme définitif du TQO est le suivant :

Vendredi 30 Mai : France - Tunisie à 19h30 et Espagne - Norvège à 21h30

Samedi 31 Mai : France - Espagne à 17h00 et Tunisie - Norvège à 19h30

Dimanche 01 Juin : Tunisie - Espagne à 14h30 et Norvège - France à 16h30

### Informations billetterie

Vendredi 30 mai : catégorie 1 : 32€, catégorie 2 : 22€, catégorie 3 : 10€

Samedi 31 mai : catégorie 1 : 32€, catégorie 2 : 22€, catégorie 3 : 10€

Dimanche 1er juin : catégorie 1 : 32€, catégorie 2 : 22€, catégorie 3 : 10€

Pass 3 jours : catégorie 1 : 80€, catégorie 2 : 55€

### Réservation Billetterie :

Par téléphone : 0892 390 490 (0,34 €/min.) - Par Internet : [www.ticketnet.fr](http://www.ticketnet.fr)

Par courrier bon à télécharger sur <http://tqo2008.ff-handball.org> et à expédier à l'adresse suivante : Palais Omnisports de Paris Bercy - Ticketnet - Service Billetterie - 8 Boulevard de Bercy - 75012 PARIS

TOUTES LES INFOS SUR <http://tqo2008.ff-handball.org>



## EQUIPE DE FRANCE A FEMININE

### Calendrier Equipe de France A Féminine

### Année 2008

- 17 juin au 27 juin : préparation JO à Capbreton
- 02 au 08 juillet : préparation JO à Bourges
- 11 au 14 juillet : préparation JO – stage à Innsbruck (Autriche) et matches les 12 et 13 contre l'Allemagne
- 14 au 18 juillet : stage à Chartres
- 23 au 28 juillet : préparation JO – Stage et Tournoi préolympique à Albertville les 24, 26 et 27 avec Brésil, Russie et Roumanie
- 31 juillet : regroupement Paris
- 1er août : départ Pékin
- 08 au 24 août : Jeux Olympiques de Pékin
- 14 au 19 octobre : GF World Cup 2008
  - Groupe A : Danemark, Russie, Hongrie, France
  - Groupe B : Norvège ; Suède, Allemagne, Roumanie
- 14 octobre 2008
  - Hongrie / France à 14h
  - Norvège / Roumanie à 18h
  - Suède / Allemagne à 16h
  - Danemark / Russie à 20h
- 15 octobre 2008
  - Russie / Hongrie à 14h
  - Norvège / Allemagne à 18h
  - Suède / Roumanie à 16h
  - Danemark / France à 20h
- 16 octobre 2008
  - Allemagne / Roumanie à 14h
  - Norvège / Suède à 18h
  - Russie / France à 16h
  - Danemark / Hongrie à 20h
- 18 octobre 2008 : Demi-finales à 14h20 et 16h10
- 19 octobre 2008 : places 3/ 4 à 14h20 et finale à 16h10
- 13 au 18 novembre : Stage
- 20 au 26 novembre : Stage et Tournoi de Paris Ile de France les 21, 22 et 23 novembre
- 02 au 14 décembre : Championnat d'Europe féminin en République de Macédoine

### Stage de préparation aux J.O.

Pour le premier stage de préparation aux J.O., qui se déroulera à **Cap Breton du 17 au 27 juin**, Olivier Krumbholz a retenu les joueuses suivantes :

Camille AYGLON (HBC Nimes), Paule BAUDOIN (Issy les Moulineaux), Stéphanie CANO (Bègles), DEMBELE Siraba (Mérignac), DEMONIERE Véronique (CJF Fleury les Aubrais), FIOSSONANGAYE Stéphanie (C.Dijon), HERBRECHT Sophie (Issy les Moulineaux), KANTO Ninan (HB Metz Moselle), LACRABERE Alexandra (Bègles), LEYNAUD Amandine (HB Metz Moselle), NICOLAS Valérie (Ikast), OBEIN Wedny (CJF Fleury les Aubrais), PECQUEUX-ROLLAND Véronique (C.Dijon), PIEJOS Katty (HB Metz Moselle), PINEAU Allison (Issy les Moulineaux), SIGNATE Mariama (CJF Fleury les Aubrais), SPINCER Angélique (Issy les Moulineaux), TERVEL Raphaëlle (Bera Bera), TOUNKARA Maakan (Le havre), VANPARYS Christine (HB Metz Moselle), WENDLING Isabelle (HB Metz Moselle)

Encadrement : KRUMBHOLZ Olivier (Entraîneur), BARADAT Eric (Adjoint), BOROS Edina (Manager), JUIN Gérard (médecin), GARDILLOU Sébastien ( Vidéo), FAYOLLE Damien (Kiné), LE NAOUR Annick (Kiné)



## JURY D'APPEL

Réunion du mardi 13 mai 2008

**Dossier n° 663 — Club GRENOBLE ST MARTIN D'HERES U.C. – Coupe Isère – moins 18 ans masculin - Discipline / Isère**

Considérant, d'une part, que le principe d'impartialité s'oppose à ce qu'une personne intéressée à l'affaire participe à la réunion au cours de laquelle un organe disciplinaire est appelé à statuer sur cette affaire,

Considérant, d'autre part, qu'une sanction disciplinaire ne peut être infligée qu'en se fondant sur des éléments matériellement établis ; qu'en l'espèce, parmi les éléments sur lesquels s'est fondée la Commission de discipline de première instance, figureraient le rapport des arbitres,

Considérant toutefois qu'aucun rapport d'arbitre n'a été, dans les faits, adressé au Comité ; que, par suite, la Commission de discipline ne pouvait se fonder, pour prendre sa décision, sur un tel rapport qui n'existe pas,

Considérant par ailleurs que les faits incriminés sont d'une particulière gravité ; qu'ils relèvent, non pas du type de faute retenu par la Commission de discipline de première instance mais du type de faute prévu par l'article 20.6.5 du même règlement et doivent être qualifiés de « violence grave », faute passible d'une pénalité financière de 750 à 1 500 euros ;

Considérant toutefois qu'aux termes du c) de l'article 12.5 du règlement disciplinaire de la FFHB : « Lorsque le jury d'appel n'a été saisi que par l'intéressé, la sanction prononcée par la commission de discipline de première instance ne peut être aggravée » ;

Dans ces conditions, le Jury d'appel de la FFHB décide d'annuler la décision du 7 mars 2008 de la Commission de discipline du Comité de l'Isère de handball et, statuant au fond, d'infliger au club GRENOBLE SMHUC une pénalité financière de 500 €, assortie d'une période probatoire de 6 mois.

**Dossier n° 664 – Joueur gilles GERMAIN - Club ASAM CHERBOURG – Championnat Excellence masc. – Discipline / Normandie**

Considérant que le geste volontaire commis par l'appelant est constitutif d'un comportement délibéré, qu'ainsi la qualification donnée par la Commission de première instance ne saurait souffrir d'aucunes irrégularités,

Considérant que M. GERMAIN est le seul entraîneur du club, occupant des fonctions de manager, d'entraîneur, de joueur officiel mais également d'arbitre stagiaire, qu'ainsi et compte tenu du devoir d'exemplarité et de moralité incombant à chaque officiel, cet agissement constitue un fait d'une certaine gravité,

Mais considérant que la Commission régionale de discipline s'est appuyée, pour baser sa sanction, sur les dispositions de l'article 20.4.10 du règlement disciplinaire fédéral, qu'en agissant ainsi, elle a méconnu les dispositions de l'additif de l'annuaire 2007/2008 édité en novembre 2007 et modifiant certaines références de l'annexe 2 du règlement disciplinaire d'origine,

Le Jury d'appel de la FFHB décide de réformer partiellement la décision adoptée en première instance et de :

- en application de l'article 20.4.9 du règlement disciplinaire, sanctionner M. Gilles GERMAIN, en sa qualité de joueur, d'une suspension d'un an assortie d'une période probatoire de 1 an,

- conformément à l'article 22.3 du règlement disciplinaire, faire cesser la sanction de M. GERMAIN en sa qualité d'arbitre stagiaire dès que 12 dates de suspension seront purgées et en sa qualité d'officiel à compter du 1er janvier 2009.

En outre, le Jury d'appel maintient la pénalité financière infligée au club ASAM CHERBOURG en première instance.

**Dossier n° 665 — Club STADE DE VANVES – Prénational + 16 ans masculins – CRL / PIFO**

Considérant que, dans son courrier d'appel, le président du STADE DE VANVES se borne à indiquer qu'il fait appel de la décision du 11 mars 2008 de la Commission des réclamations et litiges de la Ligue PIFO de Handball, mais n'expose aucun motif pour lequel, selon lui, cette décision devrait être réformée ;

Considérant qu'aucun motif n'a davantage été exposé oralement le 13 mai 2008, en l'absence de représentant du club appelant présent au cours de la séance du Jury d'appel ; que, par ailleurs, aucun motif de réformation qu'il pourrait relever d'office n'est constaté par le Jury d'appel ;

Considérant enfin que les agissements en cause sont contraires à l'équité, qu'ils doivent être sanctionnés en tenant compte des circonstances dans lequel ils se sont déroulés. Le Jury d'appel de la FFHB décide rejeter l'appel formé par le STADE DE VANVES.

Réunion du vendredi 16 mai 2008

**Dossier n° 666 — Joueur Christian BREUGGHE – Club HB CORTE – Nationale 2 Masc. - Discipline / FFHB**

Considérant que l'arbitre de la rencontre indique en séance du jury d'appel que le déroulement du match ne laissait en rien présager qu'à son issue des actes de violence



## JURY D'APPEL

étaient susceptibles de se produire,

Considérant qu'il ressort de la vidéo de la rencontre que M. Christian BREUGGHE s'est dirigé, à la fin du match, vers l'officiel de MEYLAN HANDBALL assis sur son banc de touche et que ce dernier lui aurait tenu des propos dont le caractère injurieux évoqué par M. BREUGGHE est nié en séance par l'officiel de MEYLAN ; que c'est à la suite de ces échanges qu'une bousculade est intervenue et que des coups ont été portés en direction de l'officiel,

Considérant que le rapport d'arbitre fait état expressément d'un coup de poing donné par M. Christian BREUGGHE à l'officiel et que la vidéo confirme bien des actes de violence sans que toutefois que l'on soit assuré que le coup de M. BREUGGHE ait été porté de façon délibérée à l'encontre de l'officiel,

Dans ces conditions, le jury d'appel confirme que l'attitude de M. BREUGGHE relève d'une attitude physique menaçante et agressive, dont on peut imaginer qu'elle est liée aux propos tenus à son encontre par l'officiel de MEYLAN HANDBALL,

Le Jury d'appel de la FFHB décide de réformer sur le fond la décision de la Commission nationale de discipline de la FFHB du 13 mars 2008, puis de sanctionner M. Christian BREUGGHE d'une suspension de 12 dates dont 6 dates fermes, en application de l'article 20.4.D.8 du règlement disciplinaire, assortie d'une période probatoire de 9 mois. Le club HB Corte se voit infligé la pénalité financière correspondante de 396€.

**Dossier n° 667 — Officiel Christian PLAS - Club US MELUN DAMMARIE Les LYS – Excellence Départemental -18 ans Masc. – Discipline / Seine et Marne**

Constatant sur la forme que l'article de référence qui a déterminé l'échelle de la sanction prononcée par la Commission de discipline du Comité de Seine et Marne est en inadéquation avec la situation des faits relatés par l'arbitre de la rencontre, puisque les faits litigieux se sont déroulés après le match,

Constatant sur le fond que l'appelant M. Plas a nié de façon très véhémente les déclarations de l'arbitre, rapportées par écrit le jour même de la rencontre,

Constatant que le même arbitre a confirmé, d'une part, que le comportement de M. PLAS durant la rencontre n'avait pas donné lieu à observation ni sanction particulières, mais d'autre part qu'il avait rédigé son rapport suite au comportement manifesté, à l'issue du match, par M. PLAS à l'encontre de sa fille et de son épouse, comportement qu'elles lui ont immédiatement rapporté et auquel il n'avait lui-même pas assisté,

En conséquence, le Jury d'appel de la FFHB décide d'annuler la décision de 1ère instance du 17 mars 2008, et de sanctionner M. PLAS d'un avertissement, en application de l'article 21 du règlement disciplinaire fédéral, pour son comportement et ses propos dont la teneur a pu être interprétée par l'entourage de l'arbitre comme excessive.

**Dossier n° 668-A — Joueur Frédéric MENY - Club HBC PFASTATT – Coupe CMDP Masculine +17 ans – Discipline / Haut Rhin**

Considérant que c'est à tort que la Commission de discipline du Comité du Haut-Rhin a à la fois qualifié la faute de M. Frédéric MENY de « menaces verbales » tout en décidant l'application de l'article 20.3.D.9 du règlement disciplinaire fédéral, puisqu'il ressort de l'additif à l'Annuaire 2007/2008 que les « menaces verbales » constituent un type de faute uniquement visé à l'article 20.3.D.10 du règlement disciplinaire,

Constatant que l'arbitre confirme sans ambiguïté l'identité des joueurs sanctionnés du club HBC PFASTATT, à savoir notamment M. Frédéric MENY, que les faits ainsi reprochés n'ont pas été contestés par le joueur sanctionné,

Considérant qu'aucun élément nouveau n'est de nature à éclairer davantage le Jury d'appel compte tenu des absences, le 16 mai 2008, de M. Frédéric MENY et de représentants du club HBC PFASTATT,

En conséquence, le Jury d'appel décide d'annuler la décision de la Commission de discipline du Comité du Haut Rhin du 17 mars 2008, et de sanctionner M. Frédéric MENY d'une suspension de 3 dates fermes assortie d'une période probatoire de 6 mois. Le club HBC PFASTATT se voit infliger la pénalité financière de 132€ liée à la suspension de son licencié.

**Dossier n° 668-B — Joueur Jérôme MENY - Club HBC PFASTATT – Coupe CMDP Masculine +17 ans – Discipline / Haut Rhin**

Considérant que la décision de 1ère instance assortit la suspension infligée à M. Jérôme MENY d'une période probatoire de 6 mois, alors que les dispositions réglementaires fixe celle-ci à 9 mois ; qu'il y a donc lieu de réformer sur ce point la décision contestée, Constatant que l'arbitre confirme sans ambiguïté l'identité des joueurs sanctionnés du club HBC PFASTATT, à savoir notamment M. Jérôme MENY, que les faits ainsi reprochés n'ont pas été contestés par le joueur sanctionné,

Considérant qu'aucun élément nouveau n'est de nature à éclairer davantage le Jury d'appel compte tenu des absences, le 16 mai 2008, de M. Jérôme MENY et de représentants du club HBC PFASTATT,

En conséquence, le Jury d'appel décide de confirmer la décision de la Commission de discipline du Comité du Haut Rhin du 17 mars 2008 en ce qu'elle a, d'une part, sanctionné M. Jérôme MENY d'une suspension de 3 dates fermes et de 3 dates avec sursis et, d'autre part, infligé une pénalité financière au club HBC PFASTATT d'un montant de 198€ liée à cette suspension.



## JURY D'APPEL (suite)



Par ailleurs, le Jury d'appel réforme la décision de première instance en fixant la période probatoire assortie à la suspension de M. Jérôme MENY à 6 mois.

### • Dossier n° 668-C — Joueur Yannick WEBER - Club HBC PFASTATT – Coupe CMDP Masculine +17 ans – Discipline / Haut Rhin

Considérant que c'est à tort que la Commission de discipline du Comité du Haut-Rhin a à la fois qualifié la faute de M. Yannick WEBER de « menaces verbales » tout en décidant l'application de l'article 20.3.D.9 du règlement disciplinaire fédéral, puisqu'il ressort de l'annuaire 2007/2008 que les « menaces verbales » constituent un type de faute uniquement visé à l'article 20.3.D.10 du règlement disciplinaire,

Constatant que l'arbitre confirme sans ambiguïté l'identité des joueurs sanctionnés du club HBC PFASTATT, à savoir notamment M. Yannick WEBER, que les faits ainsi reprochés n'ont pas été contestés par le joueur sanctionné,

Considérant qu'aucun élément nouveau n'est de nature à éclairer davantage le Jury d'appel compte tenu des absences, le 16 mai 2008, de M. Yannick WEBER et de représentants du club HBC PFASTATT,

En conséquence, le Jury d'appel décide d'annuler la décision de la Commission de discipline du Comité du Haut Rhin du 17 mars 2008, et de sanctionner M. Yannick WEBER d'une suspension de 3 dates fermes assortie d'une période probatoire de 6 mois.

Le club HBC PFASTATT se voit infliger la pénalité financière de 132€ liée à la suspension de son licencié.

### • Dossier n° 668-D — Licencié André MENY - Club HBC PFASTATT – Coupe CMDP Masculine +17 ans – Discipline / Haut Rhin

Constatant que la Commission de discipline du Comité du Haut Rhin de handball a qualifié la faute de M. André MENY de « propos excessifs » et visé, à juste titre, l'article 20.5.A.1 du règlement disciplinaire,

Constatant, en outre, que M. Tony SOLAZZO confirme sans ambiguïté l'identité du licencié sanctionné du club HBC PFASTATT, à savoir M. André MENY, que les faits ainsi reprochés n'ont pas été contestés,

Considérant qu'aucun élément nouveau n'est de nature à éclairer davantage le Jury d'appel compte tenu des absences, le 16 mai 2008, de M. André MENY et de représentants du club HBC PFASTATT,

En conséquence, le Jury d'appel de la FFHB décide confirmer la décision de la Commission de discipline du Comité du Haut-Rhin.

Réunion du mardi 20 mai 2008

### • Dossier n° 679 — Club USM VILLEPARISIS – Nationale 3 masculine - Poule 5 - Discipline / FFHB

Considérant que les faits de « jets de projectiles venant des supporters » ne sont pas contestés, qu'il en ressort que ces faits sont graves et doivent être sanctionnés en tant que tels,

Considérant précisément, que le président de la Commission nationale de discipline a prononcé une mesure conservatoire consistant en une « rencontre à huis clos » pour le club de l'USM Villeparisis au motif de la gravité des faits et en considération du manquement à l'éthique,

Mais considérant toutefois la rencontre en cause du 5 avril 2008 ne fût pas définitivement arrêtée, que la seule évacuation de la salle a suffit à faire cesser le trouble, qu'en l'espèce cette rencontre a pu reprendre aussitôt dans de bonne condition,

Considérant que le club USM VILLEPARISIS s'estime également victime des jets de projectiles, que l'adoption d'une sanction visant à lui faire perdre le match par pénalité n'est pas justifiée en ce qu'elle ne permet pas d'assurer le bon déroulement d'une prochaine rencontre, et semble disproportionnée compte tenu des faits,

Considérant enfin que l'USM VILLEPARISIS, club recevant le 5 avril 2008, n'a pas failli à son obligation de disposer d'une police de terrain, conformément à l'article 3.5 du livret d'arbitrage, qu'ainsi et dans la mesure où le club recevant s'est vu infligé un match à huis clos lors de la journée de championnat suivante, il n'y a donc pas lieu à sanctionner plus lourdement le club de l'USM VILLEPARISIS,

Dans ces conditions, le Jury d'appel de la FFHB décide d'annuler partiellement la décision du 5 mai 2008 de la Commission nationale de discipline, en ce qu'elle a sanctionné le club de l'USM VILLEPARISIS de la perte du match par pénalité, mais confirme la rencontre à huis clos ferme assortie d'une période probatoire de 6 mois, ainsi que la pénalité financière de 430 € infligée au club.

## LE HAND A LA TV



Sur Sport+

**Sport+**

### • Tournoi de Qualification Olympique masculin

30 mai à 19h30 en direct : France / Tunisie  
 30 mai à 21h30 en direct : Espagne / Norvège  
 31 mai à 7h30 : rediffusion France / Tunisie  
 31 mai à 12h00 : rediffusion France / Tunisie  
 31 mai à 17h00 en direct : France / Espagne  
 31 mai à 21h30 en différé : Tunisie / Norvège  
 1er juin à 7h30 : rediffusion France / Espagne  
 1er juin à 12h15 : rediffusion France / Espagne  
 1er juin à 16h30 en direct : France / Norvège  
 1er juin à 19h30 en différé : Tunisie / Espagne  
 2 juin à 10h30 : rediffusion France / Norvège

Sur Canal +

**CANAL+**

### • Tournoi de Qualification Olympique masculin

31 mai à 17h00 en direct : France / Espagne



## POLES FEMININ

Regroupement de Pôles féminin

Le dernier regroupement des joueuses de pôles de la saison se déroulera à **Dijon du 9 au 14 juin**. Pierre MANGIN, Entraîneur National a retenu les joueuses suivantes : N'DIAYE N'Alissa, ABDOURAHIM Dounia, BARTHELEMY Noémie, PRIOU Samantha, CHARLIER Margot (Pôle Marseille), DESCHAMPS Charlotte, FOISSARD Amandine, MARECHAL Melissa, DUPUIS Marine (Pôle Besançon), LASSOURCE Coralie, BRUNEAU Audrey (Pôle Chatenay), RASSINOX Camille, LONZIEME Anaïs (Pôle Segré), AYMARD Julie, DEDIEU Marjolaine (Pôle Toulouse), COCCIALE Marine, ABDELLAHI Sabrina (Pôle Metz), AUFFRET Claire, PEUZIAT Maria (Pôle Brest), DRION Elodie, CORREIA Marina (Pôle Strasbourg), MESSAOUIDI Hayte, SERGHINI Wafa (Pôle Chartres), CHATELLET Fanny, MALANDRAN Dounia, CLEYSSAC Sandie (Pôle Chambéry), CHARBONNEL Jane (Pôle Cournon), ROTA Mathilde (Pôle Dijon), LULA Nancy (Pôle Guadeloupe)



## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

### 1/ MATCHES NON JOUES

- N1M/P2 (25ème journée) WE du 17/18 mai 2008  
 THIONVILLE SPORTIVE MOSELLE / JUS SALONS HB  
 - N2F/P1 (21ème journée) WE du 17/18 mai 2008  
 ES COLOMBIENNE / RENNES METROPOLE HB  
 - N3M/P8 (26ème journée) WE du 24/25 mai 2008  
 JS BONIFACIO HB / HB MOUGINS MOUANS SARTOUX MANDELIEU

### 2/ PHASE FINALE - TOURNOI QUALIFICATIF N3 FEMININE

Suite à un oubli dans l'annuaire du Guide des Compétitions à l'article 12.2.2 b p. 33), précision pour le tournoi qualificatif : reçoit le club ayant le meilleur quotient nombre de points sur nombre de matches joués, en cas d'égalité meilleure attaque.



## EXTRAIT PV COMITE DIRECTEUR

Retrouvez l'intégralité des PV sur le site internet de la FFHB

Comité Directeur du 16 mai 2008

**Présents :** Jacques Bettenfeld, Monique Ansquer, Francis Arnault, Jean-Pierre Feuillan, Georges Format, Jacques Taillefer, Claude Perruchet, Alain Koubi, Jean-Charles Bouillot, Michel Grout, Jean Laterrot, Jean-Claude Moreau, Michel Persiaux

**Excusés :** Joël Delplanque, Pierre-Michel Ferry, François Garcia, Laurent Jançon  
**Assistent :** Jean Férygnac, Francis Serech, Christian Pechméja, Olivier Mangin  
sous la présidence de André Amiel

La séance est ouverte à 15h30, dans les salons de l'hôtel Campanile Porte d'Italie au Kremlin-Bicêtre

1 – Le procès verbal de la réunion du Comité Directeur des 7 et 8 février 2008 est adopté.

### 2 – Représentants de la FFHB au Comité Directeur de la LNH

2.1 - L'assemblée générale électorale de la LNH procédant au renouvellement des instances dirigeantes se tiendra le 31 mai 2008 au siège de la LNH. En application de l'article 10 des statuts de la LNH, deux représentants de la FFHB désignés par son Comité Directeur, et une personnalité qualifiée désignée par la FFHB, doivent notamment participer à l'Assemblée générale de la LNH.

Sur proposition du Bureau Directeur, le Comité Directeur désigne :

- MM Alain Koubi et Bruno Martini au titre des représentants de la FFHB,
- M. Dominique De Ronchi au titre de personnalité qualifiée.

2.2 - En application de l'article 18 des statuts de la LNH, sur proposition du Bureau Directeur, le Comité Directeur désigne M. Alain Koubi comme représentant de la FFHB au sein du Comité Directeur de la LNH.

### 3 – Activité des commissions

#### 3.1 - COC

Jean-Claude Moreau évoque un cas de brûlure en championnat de France – de 18 ans, et les phases finales des championnats de France N2 et N3 masculins, et N1, N2 et N3 féminines qui se dérouleront les 21 et 22 juin à Vannes et à Cherbourg.

#### 3.2 – Statuts et réglementation

1) Michel Grout reprend la présentation faite au Bureau Directeur sur la CMCD.

2) Le Comité Directeur débat sur la mise en œuvre du nouvel article 26 des règlements généraux relatif aux conventions entre clubs dont l'équipe première évolue dans une compétition nationale de niveau inférieur ou égal à la Nationale 1. A l'issue du débat, le Comité Directeur précise les conditions de cette mise en œuvre :

- les conventions en cours restent régies par le dispositif selon lequel elles ont été créées, sauf non renouvellement, soit sur décision des clubs concernés, soit sur décision fédérale.
- les demandes de convention pour 2008 – 2009, arrivées avant la date limite du 15 mai 2008, donc antérieurement à la date d'application des décisions de l'assemblée générale fixée au 1er juin 2008 (article 12.2, nouvel article 1.3) seront régies par les dispositions en vigueur à la date du 15 mai, et ne seront autorisées que pour une seule saison. A l'issue, une nouvelle demande, selon les nouvelles dispositions, devra être faite pour la saison 2009 – 2010.
- les nouvelles dispositions concerneront toutes les demandes à partir de la saison 2009 – 2010.
- la commission nationale des statuts et de la réglementation procédera à l'analyse des dossiers et proposera les décisions au Bureau Directeur.

3) Le nouveau dossier de classification des salles est terminé ; seule reste à rédiger la notice d'impact, qui devra être validée par le Bureau Directeur.

4) Le nouveau dossier de classification des salles est terminé ; seule reste à rédiger la notice d'impact, qui devra être validée par le Bureau Directeur.

### 4 – Assemblées générales régionales

Le Comité Directeur arrête la liste des délégués fédéraux aux assemblées générales régionales (annexe).

Le Comité Directeur rappelle que l'article 24.1.f des statuts fédéraux dispose que « la surveillance des opérations électorales lors des élections dans les Ligues régionales est assurée par un membre du Conseil d'Administration de la Fédération, ou par un membre du Comité Régional Olympique et Sportif »

Ainsi, si les Ligues souhaitent que le délégué fédéral assure cette fonction, dans les conditions prévues par leurs statuts, et sous réserve qu'il ne soit pas candidat à l'élection au conseil d'administration de la Ligue, il convient qu'elles prennent directement contact avec lui.

### 5 – Assemblée Générale électorale

En application de l'article 14.12 des statuts fédéraux, sur propositions du Bureau Directeur du 22 mars 2008 et du 16 mai 2008, le Comité Directeur décide de fixer comme suit les prestations dont les listes candidates disposeront de la part de la Fédération :

- accès aux ressources documentaires de la FFHB ;
- impression et envoi à l'ensemble des Ligues, Comités et clubs (sur la base du routage de Handmag) d'un document noir et blanc de six feuillets maximum (un format A3 et un format A4, ou trois formats A4) au plus tard trois semaines avant l'assemblée générale, soit avant le 20 septembre 2008. Ce document sera également disponible sur le site Internet fédéral.
- autorisation de diffuser tous éléments d'information sur le site Internet fédéral.

### 6 – Gest'hand

Claude Perruchet présente un bilan des formations réalisées dans la zone Antilles – Guyane (Nathalie Mallet et Philippe Soupirot) et à la Réunion (Michel Sounaleix). Il en ressort un large besoin de formation au niveau des clubs.

Pour faire un bilan plus complet au niveau des Ligues métropolitaines, une réunion du groupe utilisateurs sera organisée dans les prochaines semaines.

### 7 – Réunion annuelle des secrétaires généraux de Ligue

Elle se tiendra les 30 et 31 mai prochains. A l'ordre du jour, notamment : les nouvelles dispositions réglementaires adoptées par l'assemblée générale, ainsi qu'une présentation détaillée de l'application développée dans la Ligue Nord – Pas de Calais pour le contrôle des dispositions de la CMCD à partir d'exports de la base de données Gest'hand (domaines sportif, arbitrage et jeunes arbitres).

### 8 – Elite féminine

8.1 - Jacques Taillefer présente un bilan de la coupe de la Ligue féminine dont les ¼ de finale se sont déroulés à Bourges et à Montargis, les ½ finales et la finale à Orléans. Il souligne une très bonne organisation de la Ligue du Centre, mais un désintérêt du public pour les ½ finales et la finale.

A noter que se déroulaient en même temps les finales interligues à Bonneuil.

8.2 – L'assemblée générale des clubs de D2 masculine se tiendra le 7 juin, celle des clubs de D1 féminine le 28 juin.

### 9 – Tournoi de Qualification Olympique masculin

Jean Férygnac fait le bilan de l'organisation du TQO à J-14, et exprime de nouveau une vive inquiétude devant les chiffres alarmants concernant le remplissage du POPB. Les chiffres ce jour à 15h sont les suivants (pour une capacité proche de 15000 et incluant environ 1700 invitations) : Vendredi : 3386, Samedi : 6310, Dimanche : 5236.

Seuls cinq Comités et cinq Ligues ont acheté des places : Eure (223), Moselle (16), Seine et Marne (4), Val de Marne (26), Languedoc-Roussillon (50), Normandie (20), Pays de la Loire (45), IFE (91), PIFO (112).

Il s'agit d'un des plus mauvais résultats dans l'histoire du Handball au POPB, alors qu'il s'agit d'une compétition officielle d'un niveau des plus élevés depuis une dizaine d'années. Il est évident que si la tendance se confirme, ce sera un mauvais coup porté à l'image du Handball, en particulier vis-à-vis de ses partenaires.

La séance est levée à 17h30



## COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

Réunion du 21 mai 2008

- **1 date avec sursis** : joueur PARASSOL Frédéric (HB MOUGINS MOUANS S. M.). **Motif** : Propos excessifs à adversaire. **Période probatoire** : 2 mois
- **1 date avec sursis** : capitaine GERARD Vincent (MONTPELLIER HB) **Motif** : propos excessifs envers délégué et arbitre après match dans le cadre de la vie associative. **Période probatoire** : 3 mois
- **1 date avec sursis** : officiel MICHEL Laurent (L.M. HBC VILLENEUVE D'ASCQ). **Motif** : Propos excessifs envers arbitre. **Période probatoire** : 3 mois
- **1 date avec sursis** : joueur REGAZZI Romain (SMC HB Masc). **Motif** : Action défensive physique sur adversaire. **Période probatoire** : 3 mois
- **1 date ferme** :
  - joueur DENIS Nicolas (HB MOUGINS MOUANS S. M.). **Motif** : Propos injurieux à arbitres. **Période probatoire** : 6 mois
  - police de terrain VERRIER Cyrille (ACBB). **Motif** : Manquement à sa charge de Police de terrain. **Période probatoire** : 6 mois
  - joueur ZANIER Aurélien (ROC AVEYRON). **Motif** : Action de revanche 8-6d. **Période probatoire** : 2 mois
- **1 rencontre à huis clos ferme** : club (HBC LIVRY GARGAN). **Motif** : Jet de projectile sur aire de jeux ayant touché un arbitre. **Période probatoire** : 6 mois
- **2 dates avec sursis** : joueur GUERIN Saïd (CS ANNECY LE VIEUX). **Motif** : Intervention sur le terrain malgré sa disqualification (3x2) empêchée par le corps arbitral. **Période probatoire** : 4 mois
- **2 dates fermes** :
  - joueur Mineur (ST GRATIEN SANNOIS HBC). **Motif** : Propos injurieux à adversaire. **Période probatoire** : 2 mois
  - joueur FELIX Anthony (VENISSIEUX HB). **Motif** : Action de revanche - Règle 8/6 d. **Période probatoire** : 2 mois
  - joueur FRISOLI Maxime (LA SEYNE VAR HB). **Motif** : Bousculade volontaire sur adversaire pendant match. **Période probatoire** : 2 mois
  - officiel responsable DONATIEN Philippe (E. ROYAN ST GEORGES HB). **Motif** : Manquement aux devoirs de sa charge après disqualification. **Période probatoire** : 6 mois
  - joueur RIBESOIS Steve (UMS PONTAULT COMBAULT). **Motif** : Action de revanche après avoir reçu une irrégularité de son adversaire. **Période probatoire** : 2 mois
- **3 dates dont 1 avec sursis** :
  - joueur BRIFFE Romain (OC CESSON HB). **Motif** : Propos injurieux envers arbitre pendant match. **Période probatoire** : 6 mois
  - joueur BENKREIRA Belkacem (AS FONTAINE HB). **Motif** : Bousculade sur adversaire en suspension. **Période probatoire** : 3 mois
  - joueur DABOVILLE Guillaume (USM VILLEPARISIS). **Motif** : Propos excessifs envers arbitre après match. **Période probatoire** : 6 mois
- **3 dates dont 2 avec sursis** :
  - capitaine FRANCON Cédric (CARQUEFOU HB). **Motif** : Propos excessifs à arbitre après match. **Période probatoire** : 6 mois
  - officiel responsable KACHROUM Tijani (R. VILLEPINTE VG). **Motif** : Propos excessifs à arbitre après match. **Période probatoire** : 6 mois
  - joueur ISENI Guillaume (LEVALLOIS SC). **Motif** : Propos excessifs envers arbitres après match. **Période probatoire** : 6 mois
- **3 dates fermes** : joueur PANCHERET Nicolas (USM VILLEPARISIS). **Motif** : Attitude agressive sur adversaire pendant match. **Période probatoire** : 3 mois
- **4 dates fermes** : joueur LIGNEREUX Martial (LA SEYNE VAR HB). **Motif** : Coup volontaire délibéré sur adversaire pendant match entraînant une bagarre générale en toute fin de match. **Période probatoire** : 6 mois
- **5 dates dont 2 avec sursis** : capitaine GOMES Enzo (VILLEURBANNE HA). **Motif** : Propos injurieux à arbitre après match. **Période probatoire** : 6 mois
- **6 dates dont 3 avec sursis** :
  - police de terrain MAGNANI David (AS MONACO HB). **Motif** : Propos injurieux à arbitre pendant et après match. **Période probatoire** : 6 mois
  - chronomètreur MANSOURI Ghazi (ROBERTSAU ASL). **Motif** : Insultes à arbitres après match. **Période probatoire** : 6 mois
  - joueur GAUDIN Morgan (ST MICHEL SPORTS). **Motif** : Attitude incorrecte envers arbitre après match. **Période probatoire** : 6 mois
- **8 dates fermes** : joueur Mineur (SELESTAT HB SC). **Motif** : Attitude physique agressive envers arbitre. **Période probatoire** : 6 mois



## INFOS APPROCHES DU HANDBALL

"A tous les abonnés à la revue Approches du Handball année 2008 Nous vous informons que tous ceux qui n'ont pas encore reçu leurs revues pour 2008, que nous faisons le nécessaire au plus vite et que la situation sera régularisée fin juin.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ce désagrément."

La rédaction d'Approches du Handball

"SAISON 2007-2008 Résultats et Classements : Le classement est établi en tenant compte des règles décrites dans les textes réglementaires généraux concernant les compétitions nationales et sous réserve des résultats des rencontres disputées depuis le 17/18 mai 2008. Sous réserve des procédures en cours, résultats des rencontres disputées avant le 12/13 avril 2008 sont homologués."



## DIVISION 1 FEMININE

JOURNÉE 22 (23/05/2008 - 25/05/2008)

	MERIGNAC HANDBALL	36-26	CS VESOUL HAUTE SAONE
	US MIOS BIGANOS	19-30	HAVRE ATHLETIC CLUB
	HB METZ MOSELLE LORRAINE	33-28	HANDBALL CERCLE DE NIMES
	ISSY LES MOULINEAUX HB	25-26	ANGOULEME CHARENTE HB
	CJF FLEURY LES AUBRAIS HB	25-28	CERCLE DIJON BOURGOGNE
	CLUB ATHLETIQUE DE BEGLES HB	37-30	ES BESANCON FEMININE
1	HB METZ MOSELLE LORRAINE	61	22 19 1 2 719 568 151 0 0 -
2	HAVRE ATHLETIC CLUB	55	22 16 1 5 611 556 55 0 0 -
3	ISSY LES MOULINEAUX HB	53	22 15 1 6 611 573 38 0 0 -
4	CERCLE DIJON BOURGOGNE	48	22 12 2 8 608 558 50 0 0 -
5	HANDBALL CERCLE DE NIMES	47	22 12 1 9 631 627 4 0 0 -
6	ES BESANCON FEMININE	44	22 10 2 10 635 620 15 0 0 -
7	US MIOS BIGANOS	42	22 10 0 12 639 643 -4 0 0 -
8	MERIGNAC HANDBALL	39	22 8 1 13 613 661 -48 0 0 -
9	ANGOULEME CHARENTE HB	38	22 7 2 13 617 659 -42 0 0 -
10	CJF FLEURY LES AUBRAIS HB	38	22 7 2 13 603 626 -23 0 0 -
11	CLUB ATHLETIQUE DE BEGLES HB	37	22 7 1 14 577 623 -46 0 0 -
12	CS VESOUL HAUTE SAONE	26	22 2 0 20 587 737 -150 0 0 -



## DIVISION 2 FEMININE

JOURNÉE 22 (23/05/2008 - 25/05/2008)

	HB PLAN DE CUQUES	22-30	ESC YUTZ
	AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY	33-32	DROME HB BOURG DE PEAGE
	TOULON/SAINT-CYR VAR HB	41-29	NOISY LE GRAND HB
	HBC CELLES SUR BELLE	19-28	HB FEMININ ARVOR 29
	HB OCTEVILLE SUR MER	34-36	ASU LYON VAULX EN VELIN
	POITIERS EC/JAUNAY-CLAN	30-31	SUN AL BOUILLARGUES HB
1	HB FEMININ ARVOR 29	57	22 16 3 3 655 574 81 0 0 -
2	TOULON/SAINT-CYR VAR HB	57	22 17 1 4 655 568 87 0 0 -
3	ESC YUTZ	56	22 16 2 4 693 599 94 0 0 -
4	NOISY LE GRAND HB	49	22 13 1 8 654 633 21 0 0 -
5	AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY	47	22 12 1 9 707 672 35 0 0 -
6	SUN AL BOUILLARGUES HB	44	22 10 2 10 596 629 -33 0 0 -
7	HBC CELLES SUR BELLE	43	22 9 3 10 569 558 11 0 0 -
8	HB PLAN DE CUQUES	41	22 9 1 12 595 647 -52 0 0 -
9	DROME HB BOURG DE PEAGE	37	22 7 1 14 603 634 -31 0 0 -
10	ASU LYON VAULX EN VELIN	34	22 5 2 15 607 681 -74 0 0 -
11	POITIERS EC/JAUNAY-CLAN	32	22 5 0 17 550 619 -69 0 0 -
12	HB OCTEVILLE SUR MER	31	22 3 3 16 565 635 -70 0 0 -

"SAISON 2007-2008 Résultats et Classements : Le classement est établi en tenant compte des règles décrites dans les textes réglementaires généraux concernant les compétitions nationales et sous réserve des résultats des rencontres disputées depuis le 17/18 mai 2008. Sous réserve des procédures en cours, résultats des rencontres disputées avant le 12/13 avril 2008 sont homologués."



## NATIONALE 1 FEMININE

JOURNÉE 22 (23/05/2008 - 25/05/2008)

### POULE 1

TOULOUSE FEMININ HB	32-23	BORDES SPORTS
<b>STELLA SPORTS SAINT MAUR HB</b>	<b>31-30</b>	<b>ESM GONFREVILLE L'ORCHER</b>
NANTES LOIRE ATLANTIQUE HB	22-21	OSM LOMME LILLE METRO. HB
<b>CL COLOMBELLES</b>	<b>25-19</b>	<b>SMV ST MARCEL VERNON</b>
BERGERAC HB	25-34	CHAMBLY HBC
<b>LES HERBIERS VENDEE HB</b>	<b>30-31</b>	<b>ABBEVILLE EAL</b>

1 ABBEVILLE EAL	61	22	19	1	2	607	502	105	0	0	-
2 TOULOUSE FEMININ HB	58	22	18	0	4	697	535	162	0	0	-
3 NANTES LOIRE ATLANTIQUE HB	54	22	14	4	4	581	508	73	0	0	-
4 CL COLOMBELLES	44	22	10	2	10	560	509	51	0	0	-
5 CHAMBLY HBC	44	22	9	4	9	596	568	28	0	0	-
6 BORDES SPORTS	42	22	9	2	11	492	522	-30	0	0	-
7 STELLA SPORTS SAINT MAUR HB	41	22	8	3	11	569	585	-16	0	0	-
8 ESM GONFREVILLE L'ORCHER	41	22	9	1	12	513	556	-43	0	0	-
9 OSM LOMME LILLE METRO. HB	40	22	9	0	13	474	519	-45	0	0	-
10 SMV ST MARCEL VERNON	40	22	6	6	10	531	590	-59	0	0	-
11 LES HERBIERS VENDEE HB	38	22	7	2	13	562	604	-42	0	0	-
12 BERGERAC HB	25	22	1	1	20	469	653	-184	0	0	-

### POULE 2

LE POUZIN HB 07	25-27	US LA CRAU HB
<b>ACHENHEIM - TRUCHTERSHEIM ENT.</b>	<b>28-34</b>	<b>HB METZ MOSELLE LORRAINE</b>
HB C. NIMES	31-26	BRON HB
<b>LA MOTTE SERVOLEX HB</b>	<b>30-24</b>	<b>ASPTT STRASBOURG</b>
ST ETIENNE ANDREZIEUX HB	28-34	ES BESANCON FEMININE
<b>BLANZAT SPORTS MONTLUCON</b>	<b>27-35</b>	<b>CERGY-PONTOISE HB</b>

1 CERGY-PONTOISE HB	59	22	17	3	2	655	523	132	0	0	-
2 BLANZAT SPORTS MONTLUCON	48	22	12	2	8	629	633	-4	0	0	-
3 LE POUZIN HB 07	47	22	11	3	8	618	609	9	0	0	-
4 ES BESANCON FEMININE	47	22	11	3	8	701	662	39	0	0	-
5 HB METZ MOSELLE LORRAINE	45	22	12	0	10	618	594	24	0	1	-
6 LA MOTTE SERVOLEX HB	45	22	10	3	9	608	608	0	0	0	-
7 US LA CRAU HB	45	22	11	1	10	565	526	39	0	0	-
8 HB C. NIMES	45	22	10	3	9	604	579	25	0	0	-
9 ACHENHEIM - TRUCHTERSHEIM ENT.	44	22	11	0	11	567	601	-34	0	0	-
10 BRON HB	43	22	9	3	10	600	614	-14	0	0	-
11 ASPTT STRASBOURG	33	22	4	3	15	546	602	-56	0	0	-
12 ST ETIENNE ANDREZIEUX HB	26	22	2	0	20	474	634	-160	0	0	-



## NATIONALE 2 FEMININE

JOURNÉE 22 (23/05/2008 - 25/05/2008)

### POULE 1

ROCHECHOUART-ST-JUNIEU HB 87	26-24	MERIGNAC HB
<b>VILLEMOMBLE HB</b>	<b>20-21</b>	<b>LEGE CAP-FERRET HB</b>
HBC OLORON	15-26	ASPTT LIMOGES
<b>CJF FLEURY LES AUBRAIS HB</b>	<b>36-29</b>	<b>ANGOULEME CHARENTE HB</b>
AS MONTIGNY LE BRETONNEUX HB	33-28	ES COLOMBIENNE HB
<b>RENNES METROPOLE HB</b>	<b>24-27</b>	<b>HBC GAGNY</b>

1 ANGOULEME CHARENTE HB	58	22	17	2	3	660	555	105	0	0	-
2 LEGE CAP-FERRET HB	56	22	16	2	4	589	494	95	0	0	-
3 MERIGNAC HB	54	22	15	2	5	577	517	60	0	0	-
4 ASPTT LIMOGES	51	22	14	1	7	582	519	63	0	0	-
5 ROCHECHOUART-ST-JUNIEU HB 8750	48	22	12	4	6	563	484	79	0	0	-
6 CJF FLEURY LES AUBRAIS HB	48	22	13	0	9	603	536	67	0	0	-
7 RENNES METROPOLE HB	42	21	10	1	10	558	481	77	0	0	-
8 HBC OLORON	40	22	7	4	11	533	530	3	0	0	-
9 HBC GAGNY	38	22	8	0	14	538	569	-31	0	0	-
10 VILLEMOMBLE HB	36	22	6	2	14	485	543	-58	0	0	-
11 AS MONTIGNY LE BRETONNEUX HB	28	22	3	0	19	477	704	-227	0	0	-
12 ES COLOMBIENNE HB	23	21	1	0	20	403	636	-233	0	0	-

### POULE 2

CERCLE DIJON BOURGOGNE	34-43	CM AUBERVILLIERS
<b>US ALFORTVILLE HB</b>	<b>28-27</b>	<b>ESC YUTZ</b>
ASPTT NANCY/VANDEUVRE	42-31	AS MANTES
<b>ROUEN 76 UNIVERSITE HB</b>	<b>38-32</b>	<b>HBC HKINGERSHEIM</b>
HBC ST AMAND LES EAUX PORTE DU HAINAUT	29-17	HBC COURCELLES CHAUSSY
<b>ASS. STE MAURE-TROYES</b>	<b>39-26</b>	<b>ISSY LES MOULINEAUX HB</b>

1 ROUEN 76 UNIVERSITE HB	56	22	17	0	5	669	528	141	0	0	-
2 HBC HKINGERSHEIM	56	22	17	0	5	738	604	134	0	0	-
3 CM AUBERVILLIERS	55	22	16	1	5	778	665	113	0	0	-
4 US ALFORTVILLE HB	54	22	15	2	5	660	591	69	0	0	-
5 ISSY LES MOULINEAUX HB	50	22	14	0	8	678	623	55	0	0	-
6 CERCLE DIJON BOURGOGNE	47	22	12	1	9	593	551	42	0	0	-
7 ASS. STE MAURE-TROYES	47	22	12	1	9	582	565	17	0	0	-
8 HBC ST AMAND LES EAUX PTE H	38	22	8	0	14	544	575	-31	0	0	-
9 ESC YUTZ	37	22	6	3	13	572	618	-46	0	0	-
10 ASPTT NANCY/VANDEUVRE	34	22	6	0	16	553	640	-87	0	0	-
11 HBC COURCELLES CHAUSSY	32	22	5	0	17	584	661	-77	0	0	-
12 AS MANTES	21	22	0	0	22	482	812	-330	1	0	-

### POULE 3

HB PLAN DE CUQUES	23-20	HB POLE SUD 38
<b>APT HB</b>	<b>31-26</b>	<b>ASPTT MARSEILLE</b>
JACOU CLAPIERS LE CRES HB	27-23	AS CANNES HB
<b>AL ST GENIS LAVAL HB</b>	<b>35-35</b>	<b>ST JULIEN DENICE GLEIZE HB</b>
CS VESOUL HAUTE SAONE	38-24	ASU LYON VAULX EN VELIN
<b>AS PALENTE ORCHAMPS HB</b>	<b>33-22</b>	<b>HB LA GARDE</b>

1 CS VESOUL HAUTE SAONE	58	22	17	2	3	596	467	129	0	0	-
2 AS PALENTE ORCHAMPS HB	51	22	14	1	7	595	527	68	0	0	-
3 APT HB	48	22	12	2	8	594	602	-8	0	0	-
4 HB POLE SUD 38	47	22	11	3	8	492	485	7	0	0	-
5 HB PLAN DE CUQUES	46	22	11	2	9	502	485	17	0	0	-
6 AS CANNES HB	45	22	10	3	9	554	524	30	0	0	-
7 HB LA GARDE	44	22	9	4	9	557	568	-11	0	0	-
8 JACOU CLAPIERS LE CRES HB	44	22	10	2	10	494	475	19	0	0	-
9 AL ST GENIS LAVAL HB	42	22	8	4	10	583	591	-8	0	0	-
10 ST JULIEN DENICE GLEIZE HB	39	22	8	4	10	527	592	-65	0	3	-
11 ASU LYON VAULX EN VELIN	32	22	4	2	16	511	548	-37	0	0	-
12 ASPTT MARSEILLE	29	22	3	1	18	492	633	-141	0	0	-



## NATIONALE 3 FEMININE

JOURNÉE 22 (23/05/2008 - 25/05/2008)

### POULE 1

TOULOUSE FEMININ HB	25-25	AVIRON BAYONNAIS HB
<b>LA ROCHE SUR YON VENDEE HB</b>	<b>26-22</b>	<b>HBC BARAQUEVILLE-COLOMBIES</b>
ST LOUBES HB	39-18	PANA LOISIRS
<b>US MIOS BIGANOS</b>	<b>27-22</b>	<b>VAL DE BOUTONNE HBC</b>
BRUGUIERES OC CLUB 31 HB	26-26	HBC QUINT-FONSEGRIVES
<b>CA BEGLES</b>	<b>30-32</b>	<b>MIGNE AUXANCES HB</b>

1 MIGNE AUXANCES HB	56	22	16	2	4	619	530	89	0	0	-
2 CA BEGLES	56	22	17	0	5	638	515	123	0	0	-
3 US MIOS BIGANOS	55	22	15	3	4	540	470	70	0	0	-
4 AVIRON BAYONNAIS HB	52	22	14	2	6	628	515	113	0	0	-
5 HBC QUINT-FONSEGRIVES	52	22	13	4	5	585	525	60	0	0	-
6 BRUGUIERES OC CLUB 31 HB	49	22	13	1	8	630	543	87	0	0	-
7 ST LOUBES HB	45	22	10	3	9	579	564	15	0	0	-
8 TOULOUSE FEMININ HB	38	22	7	2	13	564	570	-6	0	0	-
9 LA ROCHE SUR YON VENDEE HB	36	22	6	2	14	488	539	-51	0	0	-
10 VAL DE BOUTONNE HBC	36	22	6	2	14	503	586	-83	0	0	-
11 HBC BARAQUEVILLE-COLOMBIES	29	22	3	1	18	478	610	-132	0	0	-
12 PANA LOISIRS	24	22	1	0	21	507	792	-285	0	0	-

### POULE 2

LANESTER HB	19-29	SAINT CYR TOURAINE HB
<b>CSL AULNAY SOUS BOIS</b>	<b>31-18</b>	<b>LOCMARIA HB</b>
NANTES LOIRE ATLANTIQUE HB	28-24	ES PLESCOP HB
<b>CSC LE MANS</b>	<b>25-35</b>	<b>HB FEMININ ARVOR 29</b>
PLOUVORN HB	36-18	ASV CHATENAY MALABRY
<b>MSD CHARTRES HB</b>	<b>21-25</b>	<b>LAVAL ANDOUILLE 53 HB</b>

**"SAISON 2007-2008 Résultats et Classements : Le classement est établi en tenant compte des règles décrites dans les textes réglementaires généraux concernant les compétitions nationales et sous réserve des résultats des rencontres disputées depuis le 17/18 mai 2008. Sous réserve des procédures en cours, résultats des rencontres disputées avant le 12/13 avril 2008 sont homologués."**

1	SAINTE CYR TOURAINE HB	59	22	18	1	3	664	458	206	0	0	-
2	PLOUVORN HB	59	22	18	1	3	705	436	269	0	0	-
3	HB FEMININ ARVOR 29	58	22	16	4	2	659	455	204	0	0	-
4	CSL AULNAY SOUS BOIS	55	22	16	1	5	620	445	175	0	0	-
5	NANTES LOIRE ATLANTIQUE HB	54	22	16	0	6	557	505	52	0	0	-
6	CSC LE MANS	42	22	9	2	11	576	610	-34	0	0	-
7	ES PLESCOP HB	40	22	8	2	12	517	556	-39	0	0	-
8	LANESTER HB	39	22	8	1	13	482	529	-47	0	0	-
9	ASV CHATENAY MALABRY	36	22	6	2	14	504	589	-85	0	0	-
10	LOCMARIA HB	32	22	5	0	17	472	616	-144	0	0	-
11	LAVAL ANDOUILLE 53 HB	31	22	4	1	17	479	700	-221	0	0	-
12	MSD CHARTRES HB	23	22	0	1	21	397	733	-336	0	0	-

## POULE 3

AST CHATEAUNEUF		31-18		USM MONTARGIS	
A. FEUQUIERES ST BLIMONT		25-29		HBC NOISIEL	
ABBEVILLE EAL		40-24		BLANC MESNIL SPORT HB	
CL COLOMBELLES		24-26		CA LISIEUX HB	
AC SOISSONS HB		28-28		DREUX AC HB	
HBC SAINT-LEU TAVERNY		26-22		US IVRY HB	

1	DREUX AC HB	58	22	17	2	3	682	531	151	0	0	-
2	AST CHATEAUNEUF	55	22	16	1	5	618	506	112	0	0	-
3	HBC NOISIEL	49	22	12	3	7	559	527	32	0	0	-
4	CA LISIEUX HB	49	22	12	3	7	561	543	18	0	0	-
5	USM MONTARGIS	46	22	11	2	9	560	563	-3	0	0	-
6	US IVRY HB	45	22	11	1	10	577	573	4	0	0	-
7	A. FEUQUIERES ST BLIMONT	43	22	9	3	10	576	568	8	0	0	-
8	CL COLOMBELLES	41	22	7	5	10	563	593	-30	0	0	-
9	AC SOISSONS HB	41	22	8	3	11	527	569	-42	0	0	-
10	HBC SAINT-LEU TAVERNY	37	22	6	3	13	554	590	-36	0	0	-
11	BLANC MESNIL SPORT HB	34	22	5	2	15	546	648	-102	0	0	-
12	ABBEVILLE EAL	30	22	2	4	16	563	675	-112	0	0	-

## POULE 4

CS REICHSTETT		22-27		ASPTT BAR LE DUC HB	
ACHENHEIM-TRUCHTERSHEIM ENT.		33-27		RC EPERNAY	
HBC HARNES		24-24		ILLKIRCH/GRAFFENSTADEN HB ASS.	
HBC AULNOYE AYMERIES		31-31		REIMS CHAMPAGNE HB	
MON'S'PORT HB		35-22		SMEPS HANDBALL 54	
ASPTT EPINAL HB		31-21		HOCHFELDEN DETTWILLER HB	

1	REIMS CHAMPAGNE HB	61	22	18	3	1	723	590	133	0	0	-
2	ASPTT BAR LE DUC HB	53	22	15	1	6	602	508	94	0	0	-
3	HBC AULNOYE AYMERIES	52	22	14	2	6	518	491	27	0	0	-
4	ACHENHEIM-TRUCHTERSHEIM ENT.	51	22	14	1	7	626	540	86	0	0	-
5	CS REICHSTETT	45	22	10	3	9	564	531	33	0	0	-
6	HOCHFELDEN DETTWILLER HB	44	22	10	2	10	566	568	-2	0	0	-
7	RC EPERNAY	43	22	10	1	11	523	541	-18	0	0	-
8	ASPTT EPINAL HB	43	22	10	1	11	632	588	44	0	0	-
9	HBC HARNES	42	22	9	2	11	508	519	-11	0	0	-
10	ILLKIRCH/GRAFFENSTADEN HB ASS.	38	22	7	2	13	534	608	-74	0	0	-
11	MON'S'PORT HB	28	22	3	0	19	498	680	-182	0	0	-
12	SMEPS HANDBALL 54	28	22	2	2	18	540	670	-130	0	0	-

## POULE 5

HBC AIX EN SAVOIE		27-20		CA PONTARLIER HB	
TASSIN UODL HB		42-29		ST CHAMOND HB PAYS DU GIER	
AL VOIRON HB		20-21		ALC LONGVIC	
ASV CHEVIGNY ST SAUVEUR		28-18		ASCAP PAYS DE MONTBELIARD HB	
CS ANNECY LE VIEUX HB		36-17		US SAINT VIT HB	
JA MAICHE		24-17		ASPTT COLMAR	

1	ASV CHEVIGNY ST SAUVEUR	61	22	19	1	2	617	449	168	0	0	-
2	HBC AIX EN SAVOIE	54	22	15	2	5	579	492	87	0	0	-
3	TASSIN UODL HB	54	22	13	6	3	660	560	100	0	0	-
4	AL VOIRON HB	46	22	11	2	9	544	517	27	0	0	-
5	CA PONTARLIER HB	46	22	11	2	9	511	532	-21	0	0	-
6	US SAINT VIT HB	43	22	10	2	10	570	627	-57	0	1	-
7	ASPTT COLMAR	42	22	10	0	12	561	555	6	0	0	-
8	JA MAICHE	37	22	7	1	14	485	562	-77	0	0	-
9	CS ANNECY LE VIEUX HB	37	22	7	1	14	536	565	-29	0	0	-
10	ALC LONGVIC	36	22	4	6	12	517	590	-73	0	0	-
11	ASCAP PAYS DE MONTBELIARD HB	36	22	6	2	14	512	608	-96	0	0	-
12	ST CHAMOND HB PAYS DU GIER	35	22	6	1	15	601	636	-35	0	0	-

## POULE 6

LE POUZIN HB 07		18-18		MEYLAN HB	
STADE CLERMontois HB		15-18		MARTIGUES PORT DE BOUC HB	
TOULON/SAINT-CYR VAR HB		34-31		ASPTT NICE HB	
ASPTT GRASSE MOUANS SARTOUX		37-27		SAINT GERMAIN BLAVOZY HB	
CS MARGUERITTES		25-29		SANFLO MURAT HB	
SAINT MAMET HAND		13-23		SUN AL BOUILLARGUES	

1	ASPTT NICE HB	61	22	19	1	2	698	510	188	0	0	-
2	SUN AL BOUILLARGUES	58	22	17	2	3	569	443	126	0	0	-
3	TOULON/SAINT-CYR VAR HB	57	22	16	3	3	598	474	124	0	0	-
4	ASPTT GRASSE MOUANS SARTOUX55	55	22	16	1	5	616	466	150	0	0	-
5	SANFLO MURAT HB	50	22	14	0	8	614	574	40	0	0	-
6	MARTIGUES PORT DE BOUC HB	45	22	11	1	10	545	523	22	0	0	-
7	STADE CLERMontois HB	40	22	8	2	12	466	538	-72	0	0	-
8	SAINT GERMAIN BLAVOZY HB	39	22	8	1	13	620	640	-20	0	0	-
9	LE POUZIN HB 07	39	22	8	1	13	456	516	-60	0	0	-
10	MEYLAN HB	35	22	6	1	15	453	532	-79	0	0	-
11	CS MARGUERITTES	25	22	1	1	20	450	665	-215	0	0	-
12	SAINT MAMET HAND	23	22	1	0	21	371	575	-204	1	0	-



## FINALITES MOINS DE 18 ANS

### CHAMPIONNAT -18 ANS FEMININ

#### DEMI-FINALES

TOULOUSE FEMININ HANDBALL	22-30	ES BESANCON FEMININE
HANDBALL CERCLE NIMES	29-18	MERIGNAC HANDBALL

#### FINALE

ES BESANCON FEMININE	38-25	HANDBALL CERCLE NIMES
----------------------	-------	-----------------------

#### PLACES 3-4

TOULOUSE FEMININ HANDBALL	26-25	MERIGNAC HANDBALL
---------------------------	-------	-------------------

### CHALLENGE MOINS 18 ANS FEMININ

#### DEMI-FINALES

AS CORBEIL-ESSONNES HB	21-27	UNION SPORTIVE IVRY HANDBALL
CERGY-PONTOISE HANDBALL	23-24	AVIRON BAYONNAIS HANDBALL

#### FINALE

UNION SPORTIVE IVRY HANDBALL	21-27	AVIRON BAYONNAIS HANDBALL
------------------------------	-------	---------------------------

#### PLACES 3-4

AS CORBEIL-ESSONNES HB	24-25	CERGY-PONTOISE HANDBALL
------------------------	-------	-------------------------

### CHAMPIONNAT MOINS 18 ANS MASCULIN

#### DEMI-FINALES

STELLA SPORTS SAINT MAUR HANDBALL	29-32	SELESTAT HANDBALL SC
UNION SPORTIVE IVRY HANDBALL	35-36	LIMOGES HAND 87

#### FINALE

SELESTAT HANDBALL SC	34-29	LIMOGES HAND 87
----------------------	-------	-----------------

#### PLACES 3-4

UNION SPORTIVE IVRY HANDBALL	38-26	STELLA SPORTS SAINT MAUR HANDBALL
------------------------------	-------	-----------------------------------

### CHALLENGE MOINS 18 ANS MASCULIN

#### DEMI-FINALES

CERCLES PAUL BERT RENNES HB	34-41	WITTELSHEIM ASCA
-ASPTT BAR LE DUC HANDBALL	32-29	SMEC METZ MASCULIN

#### FINALE

WITTELSHEIM ASCA	33-30	ASPTT BAR LE DUC HANDBALL
------------------	-------	---------------------------

#### PLACES 3-4

CERCLE PAUL BERT RENNES HB	39-36	SMEC METZ MASCULIN
----------------------------	-------	--------------------







La Direction Technique Nationale présente



# Les 17<sup>es</sup> Rendez-Vous Georges PETIT

Du 9 au 13 Juillet 2008 à APT (84)

**Avec pour thèmes**

*"Savoir-faire individuels  
et collectifs dans la formation  
de la jeune joueuse"*

*"A justement des savoir faire  
aux offres et niveaux  
de pratique"*

En parallèle avec le  
**TOURNOI  
CORINNE CHABANNES**

*qui réunit les équipes  
nationales jeunes  
féminine de*

**FRANCE  
NORVÈGE  
PORTUGAL  
ROUMANIE**

**Des réflexion et des  
échanges avec les entraîneurs  
et les joueuses en  
présence**

**Ouvert à  
tous  
les acteurs  
du handball**

*Cette circonstance de formation tient lieu de recyclage des niveaux confirmé et expert*

**Coupon-réponse  
à renvoyer avant  
le 20 Juin 2008 à la  
Fédération Française  
de Handball**

62, rue Gabriel Péri  
94257 Gentilly cedex  
Renseignement au  
01 46 15 03 70

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

.....

Adresse Email : .....

Je souhaite recevoir un dossier d'inscription pour les 17<sup>e</sup> Rendez-Vous  
Georges Petit.

Je suis abonné(e) à la revue Approches du Handball :  Oui  Non